



L'aide juridictionnelle m'offre quels droits?

Par **valade benoit_old**, le **20/12/2007** à **14:58**

suite a une convocation en justice, il m'est proposé d'avoir recours à un avocat, n'ayant pas de revenus puisque j'achève mes études on m'octroie l'aide juridictionnelle. l'aide juridictionnelle peut-elle me permettre de faire choix de mon avocat, me permet-elle de disposer des services d'avocats privés ou seulement d'un avocat désigné par le bâtonnier?

Par **ly31**, le **20/12/2007** à **18:16**

Bonsoir, Sans aucune ressource vous devez avoir le droit à l'aide juridictionnelle avec une prise à 100%. En ce qui concerne les Avocats, il me semble que dans ce dossier d'aide, vous avez une liste d'Avocats. Je vous souhaite bon courage. ly31